

Renouvellement LE MAG

Le magazine participatif du renouvellement urbain N°3 JANVIER - FÉVRIER 2016

PAGES 9-16

DOSSIER SPÉCIAL

DES CLÉS POUR LE NPNRU

2015
2016

ERA
ERU



ICI PAGE 3

CARPENTRAS,
RETOUR
AU CENTRE



NOUS PAGE 6

Sarcelles,
face caméra

AGGLOS PAGE 8

New Deal
métropolitain



AILLEURS PAGE 20

MERCI AU
FINANCEMENT
PARTICIPATIF

OUTILS PAGE 19

L'atlas francilien
du NPNRU

L'AGENCE PAGE 23

POUR UNE VILLE
DURABLE



ANRU
Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

Le mot de la rédaction

Il y a quelques mois, nous vous annonçons avec enthousiasme la création du Digimag et vous invitons à participer activement à ce média. Depuis, les contributions ont afflué, nourrissant les pages de ce numéro et ses prolongements sur le web. Nous espérons que vous serez de plus en plus nombreux à vous associer à son élaboration cette année, que nous

vous souhaitons belle et riche en projets, de renouvellement urbain, mais pas seulement !

À l'heure où le protocole de préfiguration mobilise les acteurs engagés dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, la période est ô combien stratégique. C'est pourquoi l'Agence est venue à votre rencontre tout au long de cet

automne et continuera à le faire en 2016, à l'occasion des FRARU. Ce numéro leur consacre un supplément de huit pages. Il fallait bien cela pour couvrir les sujets-clés de ce cycle 2015-2016 : nouvelle philosophie, nouvelles règles du jeu, méthodologie... de quoi nourrir les futurs programmes d'études et, *in fine*, les projets.

Merci à vous !

Le numéro que vous avez entre les mains fait la part belle aux contributions que la rédaction a reçues tout au long de sa préparation. Aussi, nous avons souhaité mettre à l'honneur ceux qui font vivre ce magazine participatif. **Imitez-les, envoyez-nous vos sujets.**



P.4
Service de la rénovation urbaine
Ville d'Aix-les-Bains



P.3
Capucine Darceot
Ville de Carpentras



P.7
Isabelle Neyrat
Ville d'Autun



P.6
Héloïse Leterrier
Ville de Villiers-le-Bel



P.5
Laetitia Latapy
Ville de Valence



P.6
Océane Lebeau
Ville de Saint-Pol-sur-Mer



Ce pictogramme signale, dans LE MAG et dans LE DigiMAG, les contenus que vous avez proposés à la rédaction et que nous publions.

→ APPELS À CONTRIBUTIONS

1 Inspirés d'ailleurs

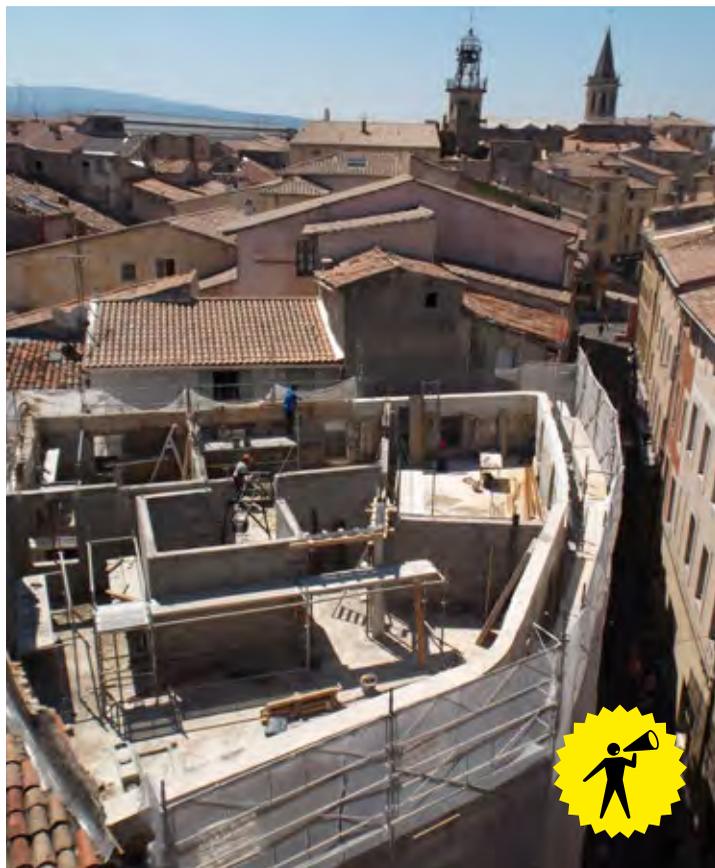
Ancienne distillerie transformée en complexe commercial et culturel, ferme urbaine posée sur un centre logistique ou encore quartiers off shore... dans quelle mesure les projets d'aménagement hors rénovation, en France ou ailleurs, vous inspirent-ils pour mener vos propres opérations de rénovation urbaine ?

2 Surprenez-nous

Partagez les programmes originaux mis en place dans votre projet de rénovation urbaine - commerces, équipements publics, logements, espaces publics... - s'ils contribuent, d'une manière ou d'une autre, à l'attractivité du quartier.

Magazine publié par l'ANRU, 69 bis rue de Vaugirard, 75006 Paris • Directeur de publication : Nicolas Grivel • Directrice de la rédaction : Élisabeth Broge • Rédacteur en chef : Jean-Denis Espinas • Coordination éditoriale : Béatrice RoCHAT • Secrétaires de rédaction : Marie-Émilie Christofis, Gabriel Henry, Camille Lefebvre • Ont contribué à ce numéro : Alessandro Casamento, Marie-Émilie Christofis, Jean-Denis Espinas, Diane Guilbot, Gabriel Henry, Camille Lefebvre • Conception & réalisation : à vrai dire la ville • Graphisme : Flgraf / François Lemaire, Sonia Blanchard • Impression : édiphisme • Imprimé sur papier recyclé

CARPENTRAS *CENTRE ANCIEN*



RETOUR AU CENTRE

Carpentras a connu durant les années 1950 et 1960 d'importants départs des habitants du cœur de ville au profit des faubourgs. Délaissé, il s'est paupérisé, amenant la Ville, confrontée à ce déclin, à se saisir de cette problématique dès les années 1990. Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés l'a confortée dans sa démarche.

Suite à un diagnostic effectué avec l'objectif de lutter contre l'habitat indigne et de valoriser les éléments patrimoniaux, le premier projet urbain de rénovation était adopté

dès 1997. « Le PNRQAD est vraiment apparu comme un accélérateur du projet urbain, explique Capucine Darceot, chef de service habitat, logement et rénovation urbaine. Il a permis un regard en transversalité, ayant notamment renforcé le développement de l'attractivité économique, via une importante intervention sur le commerce ». Aujourd'hui, le projet a largement progressé, notamment sur le volet commercial, la voirie et les équipements publics. Dans une prochaine étape, ce sont les îlots dégradés qui en bénéficieront.

L'HISTOIRE ET LE DEVENIR

Afin de répondre à l'enjeu patrimonial d'un centre médiéval, la ville de

Carpentras a mis en place une « cellule architecturale », groupe de travail réunissant l'Architecte des Bâtiments de France, les architectes-conseil du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés, du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement et de l'État, ainsi que des représentants de la Ville et de la SEM. « *Gérée en bonne intelligence, confie le chef du service habitat, il permet d'émettre des avis sur les interventions dans le centre-ville et participe à la valorisation et à l'enrichissement du projet* ». La mise en cohérence des multiples opérations s'inscrit, elle, dans un schéma directeur d'aménagement des espaces publics.

La valorisation du patrimoine historique passe également par l'information. À Carpentras, la ville a organisé, en collaboration avec le Centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine (CIAP), des « balades z'urbaines » à deux voix : l'une sur l'histoire de la ville et l'autre sur son devenir. Ces rendez-vous sensibilisent les habitants à la démarche de renouvellement et restaurent l'intérêt porté au centre-ville.



www.digimaganru.fr

ZOOM

DU COLLÈGE À LA MAISON DU CITOYEN

L'ancien collège jésuite du 17^e siècle vient d'achever la majeure partie de sa transformation. Aujourd'hui dédié à la vie associative, ce monument du centre-ville accueille un centre social, une vingtaine de salles pour les associations, et très bientôt, une École supérieure des arts visuels. Pour ce nouveau carrefour de la vie citoyenne, la Ville s'est dotée d'un service « vie associative ». Un moyen de renforcer le dynamisme local en accompagnant les actions menées par la société civile. Parallèlement au réinvestissement des lieux, dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité, une bande dessinée a été réalisée pour en raconter l'histoire, riche en souvenirs.

Convention PNRQAD signée en **2011**

3 000 habitants dans le centre ancien

91 % des logements construits avant 1949

1/3 de logements potentiellement indignes

25 % de vacance sur la totalité du centre ancien

30,3 M€ montant de l'investissement global

6,5 M€ montant de la participation de l'Anru

SAINT-BRIEUC L'EUROPE ÉCO-LABELLISÉ

BONUS
WEB

Pas moins de cinq quartiers sur les sept lauréats 2015 du label ÉcoQuartier sont des projets de rénovation urbaine ! Le quartier de l'Europe, dont la transformation entamée en 2006 s'achève aujourd'hui, est l'un d'eux. Créations et réhabilitations d'espaces publics de grande qualité, désenclavement du site via de multiples cheminements mode doux et, prochainement, par un bus à haut niveau de service, dialogue durable avec les habitants qui plébiscitent les réalisations... bref, un projet de qualité, un label mérité !



BONUS
WEB

BASTIA LIEU PLURIEL

Trait d'union entre le centre-ville et les quartiers sud, en cours de rénovation, le nouveau centre culturel Alb'Oru est un lieu « large d'esprit ». Médiathèque, salle de spectacle, espace d'exposition, studios d'enregistrement et de répétition, cafétéria... Il rallie tous les Bastiais autour d'une programmation riche et diversifiée, qui soutient particulièrement la scène culturelle locale.

Élégant, le bâtiment se prolonge par un parc paysager d'où l'on découvre, à l'ombre des pins et des eucalyptus, un panorama privilégié sur la ville et la mer.

AIX-LES-BAINS

SUIVEZ LE GUIDE



Visiter un quartier en pleine rénovation urbaine, Sierroz/Franklin-Roosevelt, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine ? L'idée peut surprendre, mais avec le thème de l'édition 2015, «Le patrimoine du 21^e siècle, une histoire d'avenir», elle prend tout son sens.

L'équipe dédiée au projet s'est donc associée au service Art et Histoire de la Ville, afin de proposer à un large public (habitants, touristes, curistes...) un parcours commenté du site. Et celui-ci a bien changé depuis 2008.

S'il on en juge par l'engouement des visiteurs, l'opération est réussie, à tel point que la Ville prévoit de la renouveler pour les années à venir.



MOURENX

PLEINS FEUX SUR LA PLACE

Fraîchement rénovée et inaugurée fin 2015, la place François Mitterrand s'apprécie de jour... mais aussi de nuit. Le soir venu, un espace dédié à la déambulation s'illumine de leds de couleurs vives et changeantes incrustées dans le sol. Les architectes Philippe Pichot et Valérie Despagnet, concepteurs du projet, ont pensé à tous les habitants et à tous les usages. Ainsi, le reste de l'espace se partage entre un théâtre de verdure, un square accueillant le marché hebdomadaire, un jardin sous les platanes et un plan d'eau.



2 questions à Annie-Paule Tenneroni, adjointe au maire en charge du Logement, de la politique de la Ville de Valence, Présidente de l'Office public de l'habitat de Valence

À LA CROISÉE DES PROJETS

Quelles perspectives offrent l'entrée dans le NPNRU à Valence ?

La poursuite essentielle des efforts sur les quartiers de Fontbarlettes et du Plan, même si l'objectif de diversification de l'habitat sera difficile à mettre en œuvre, au regard des obstacles rencontrés lors du premier projet. Avec ce deuxième projet, notre ambition pour les quartiers des Hauts de Valence est à la fois qu'on y habite mais aussi qu'on les fréquente. Nous souhaitons conforter la dynamique déjà apportée sur Fontbarlettes avec l'implantation de l'école des Beaux-Arts, avec le projet de la construction du siège de l'agglomération, qui pourra drainer près de 500 agents administratifs. Je pense que l'on peut tendre ainsi vers une vocation de deuxième polarité. Le Plan est différent car il y a moins de services, mais son désenclavement sur sa partie nord va permettre d'apporter un nouveau souffle. Le

véritable enjeu du NPNRU est le quartier du Polygone. Il est composé d'une structure résidentielle des années soixante, constituée à plus de 80 % de locatif social, qui n'a jamais été réhabilitée. Ceci dit, il dispose de nombreux atouts qu'il faut soutenir pour lui donner un autre destin : proximité avec le centre-ville, présence d'équipements de haut niveau, tels le centre sportif, le conservatoire de musique ou encore l'université.

Où en est-on du protocole de préfiguration ?

Dès le contrat de ville signé en juin, nous avons commencé à travailler sur le protocole, en associant les services concernés et l'ensemble des bailleurs sociaux. Toute la difficulté vient de la jeunesse de notre agglomération, qui n'a qu'un an. Le projet de territoire est encore récent. Mais nous avons bien conscience de l'intérêt de développer une vision supra-communale, notamment

pour rendre compte des spécificités locales. Nous avons la particularité d'avoir un marché très détendu, au point qu'il existe même de la vacance dans le parc social. Valence est typiquement l'exemple de l'agglomération qui ajustera l'objectif du *un pour un*. Il est important de prendre en compte la démographie et les flux migratoires de l'ensemble du territoire de vie. Car, si Valence stabilise sa population, elle peut perdre des habitants au profit de ses communes périphériques, majoritairement en déficit de logement social. Le rapprochement actuel des offices pour l'habitat de Valence et de Romans va nous permettre d'engager les discussions nécessaires au rééquilibrage intercommunal de logements sociaux.

Convention signée en **2009**

2 quartiers dans le PNRU

3 quartiers dans le NPNRU

13 100 habitants

95 % du projet réalisé

120 M€ investis globalement sur le quartier

20,8 M€ financés par l'ANRU

450 logements démolis

450 logements reconstruits dont **374** hors site

361 logements réhabilités

413 logements résidentialisés



Interview complète sur www.digimaganru.fr

zoom

LA GRANDE BLEUE

Immeuble historique du quartier du Plan, la résidence des Bleuets a tiré pendant des décennies son identité de sa faïence bleue, reconnaissable entre mille. Avec les travaux de rénovation urbaine, pas question de s'en séparer. L'attachement des habitants pour son enveloppe bleu outremer est en effet trop fort. Ou à cela ne tienne, plutôt que la mettre de côté, autant qu'elle serve. Les petits carreaux ont ainsi été récupérés et habillent désormais la cheminée de l'ancienne chaufferie, située au cœur du quartier et jusqu'alors atone.



SARCELLES

TRAVELLING SUR UNE VILLE SANS PAREIL

Souvent limitée dans l'imaginaire collectif à ses grands ensembles, Sarcelles est mise à l'honneur dans un web-documentaire où chaque spectateur est invité à monter dans le bus 368, ligne emblématique de la commune. Au fil de son trajet et des arrêts, de multiples portraits d'habitants sont réalisés. Entre discours tournés vers l'avenir et images d'archives, le film interactif rend hommage à la mixité sociale sarcelloise d'hier et d'aujourd'hui.

WWW+ <http://www.sarcellopolis.com>



« Sarcellopolis est un documentaire et un film interactif sur une ville-monde à mi chemin entre New-York et Jérusalem : Sarcelles. »

BONUS
WEB



SAINT-POL-SUR-MER

LA MÉDIATION SOCIALE AU CŒUR DU RENOUVELLEMENT URBAIN

À Saint-Pol-sur-Mer, la rénovation urbaine s'accompagne de services élaborés en concertation avec les habitants. Outre une médiation sociale chargée de résoudre des problèmes liés au logement, une déclinaison locale du programme national Monalisa, luttant contre l'isolement des personnes âgées, a été mis en place : « Séniors à cœur ». Sur demande de la personne âgée ou de son entourage, des visites de convivialité sont organisées par des bénévoles afin de créer des temps de partage.



VILLIERS-LE-BEL

É-GA-LI-TÉ !



Que l'on soit fille ou garçon, homme ou femme, chacun doit pouvoir trouver sa place dans son quartier et dans sa ville. Or, si l'on se penche de près sur la question, il est des groupes, des lieux ou encore des activités qui restent de véritables chasses gardées. Le mélange des genres n'est pas une obligation. Il doit néanmoins être possible, envisageable et réalisable.

PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC

C'est dans ce sens que la ville de Villiers-le-Bel travaille depuis quelques mois avec l'association « Genre et Ville ». L'objectif de ce travail consiste à observer les habitudes prises au fil du temps et à faire constater par les usagers eux-mêmes les situations excluantes qu'ils sont à même de vivre au quotidien. Lorsque les femmes se sentent de trop sur le terrain de foot ou que les hommes considèrent qu'ils n'ont pas à fréquenter la Maison de quartier, cela interpelle... En aménageant ces lieux publics, la Ville a souhaité au contraire encourager le partage des espaces et la mixité des publics. Il convient donc, dès à présent, à l'aube de transformations

urbaines importantes, de se pencher sur cette question pour ne pas reproduire les mêmes situations discriminantes. Car la rénovation urbaine ne consiste pas seulement à construire et aménager de nouveaux espaces. Elle doit aussi permettre à chacune de trouver sa place et de s'épanouir dans la vie de son quartier.

« L'idée [...] est de rencontrer les personnes qui font les territoires au sens large pour nous conduire ensuite à travailler avec les habitants sur place. Le but est de construire des projets ensemble pour faire évoluer les pratiques dans l'espace public. À Villiers-le-Bel, nous avons mis en place des variantes des marches exploratoires destinées à faire en sorte que les femmes reprennent un peu de pouvoir sur le territoire. »

P. Lapalud et C. Blache, Co-fondatrices de Genre et Ville.

BONUS
WEB

www.digimaganru.fr

ANNEMASSE

LE GOLF S'INVITE EN VILLE



À compter de 2016 et pour les cinq ans à venir, le quartier de Livron va faire l'objet d'un chantier de rénovation urbaine. Afin de sensibiliser les habitants au projet, la Ville a mis en place un dispositif pour le moins original : un parcours de golf urbain !

Le service politique de la Ville d'Annemasse, qui a porté le projet, nous livre son témoignage.

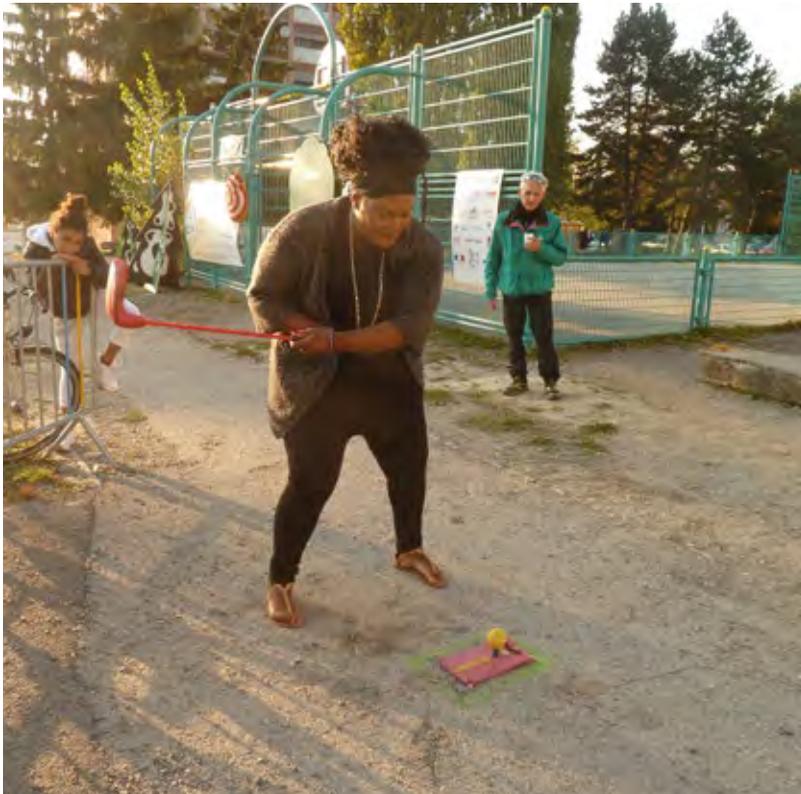
« À chaque fois que nous avons essayé de rencontrer les habitants pour parler du renouvellement de leur cadre de vie, nous avons très peu de présence, quelques copropriétaires, mais pas de locataire. Notre conclusion fut la suivante : nous avons perdu le lien avec la population du quartier.

Afin de rassembler les habitants autour du projet qui modifiera profondément leur quartier, nous avons souhaité créer l'événement. Après concertation, nous avons donc choisi de développer un golf urbain au sein de Livron. Pour ce faire, nous avons pu bénéficier

des conseils de la golfeuse professionnelle Caroline Goasquen.

Durant presque trois semaines, les habitants, du quartier et d'ailleurs, sont venus jouer et discuter. Nous avons en effet prévu de multiples supports d'information sur le projet de renouvellement et avons profité des temps libres pour éclairer les habitants sur les opérations à venir.

Outre l'engouement autour du choix original du golf, cette manifestation a été l'occasion pour les habitants de partager leurs attentes, de se réunir et d'animer un quartier en demande. Cette manifestation a été largement plébiscitée et sera peut-être le point de départ d'une série d'animations originales. »



MONTREUIL FIN DE PRU À LA FÊTE



Pas moins de dix ans de travaux auront été nécessaires pour le renouvellement de Bel-Air - Grands Pêcheurs à Montreuil. Pour fêter le nouveau visage du quartier, la commune a souhaité marquer le coup. Elle a ainsi proposé pendant deux jours une série d'inaugurations des nouveaux équipements et des animations en tout genre. Les habitants ont ainsi découvert une nouvelle galerie commerciale mais aussi, la maison de quartier. Dans un autre registre, cette fête de fin de PRU a été l'occasion de présenter la transformation du Château d'eau, un élément emblématique du quartier, en une œuvre d'art monumentale signée Claude Levêque, célèbre plasticien Montreuillois.

Le dernier soir, un grand concert a ponctué l'événement.

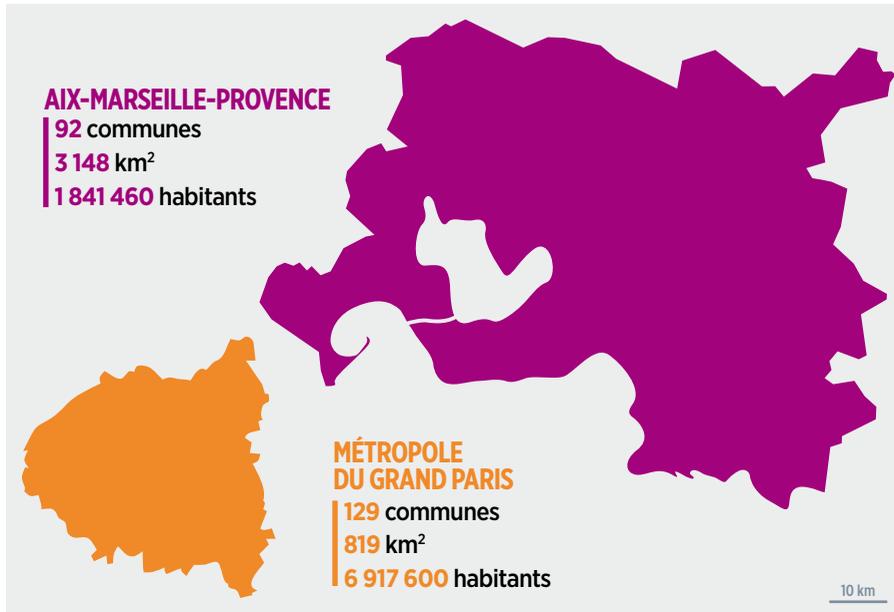
AUTUN / CO-CONSTRUIRE POUR CO-PLANTER

BONUS
WEB

Noisettes et Tournesols, les jardins partagés d'Autun, représentent plus que des parcelles à cultiver. Ils incarnent la co-conception par la Ville et les habitants. En effet, les futurs jardiniers se sont réunis tout au long de l'élaboration du projet, permettant ainsi d'assurer un résultat au plus près de leurs attentes. Au-delà du travail sur les usages du lieu, les habitants-jardiniers ont également participé à l'écriture de la charte d'utilisation, qu'ils souhaitent la plus écologique possible. La démarche menée par la Ville a été récompensée par un Territoria d'or – prix national saluant l'innovation et la qualité d'un service public – dans la catégorie concertation /démocratie de proximité.

NEW DEAL MÉTROPOLITAIN

Le nouveau chapitre du renouvellement urbain va profiter de la structuration du territoire national en métropoles, notamment pour deux d'entre elles, dernières en date, le Grand Paris et Aix-Marseille-Provence.



signé une convention de partenariat avec la Société du Grand Paris pour encourager des réflexions d'aménagement intégrées. 17 quartiers du NPNRU sont directement concernés par une des 68 gares prévues, et 16 quartiers sont situés à proximité.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE

La métropole Aix-Marseille-Provence naît, quant à elle, de la fusion de six EPCI pré-existants. Leur périmètre, qui demeure au travers des six conseils de territoires, incarneront les lieux de gouvernance infra-métropolitaine. Mais c'est bien le niveau métropolitain qui permettra une reconsidération de la question de la cohésion sociale, et ce notamment pour les 20 projets éligibles au titre du NPNRU. L'élargissement du regard apporte d'autres solutions au problème majeur des quartiers nord marseillais et favorise l'anticipation de situations à risque sur l'ensemble de la métropole : pourtour de l'Étang de Berre et centres anciens fragilisés en particulier.

La plus-value métropolitaine réside dans une offre élargie d'emplois, de formations, de transports, de loisirs... à condition de lever un certain nombre d'empêchements (accès inégal à la formation et à la mobilité notamment). C'est dans ce sens que la Mission interministérielle pour le projet métropolitain Aix-Marseille-Provence a formulé des propositions coproduites avec les acteurs locaux.

LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

En Île-de-France, le dépassement d'un portage communal, dont on a pu parfois mesurer les limites lors du PNRU, se profile à travers deux évolutions fortes de l'organisation intercommunale. Celle, d'abord, de la mise en place de la Métropole du Grand Paris, avec en son sein la création des nouveaux Établissements Publics Territoriaux (EPT) en petite couronne. Celle, ensuite, en grande couronne, de la constitution de nouveaux Établissements Publics de Coopération Intercommunale de taille plus importante. Sur le territoire de la métropole du Grand Paris, 41 quartiers d'inté-

rêt national seront prioritairement concernés et pourront s'inscrire dans des dynamiques de développement urbain et bénéficier des opportunités de l'environnement métropolitain, tout en profitant d'une plus grande solidarité financière inter-territoriale. Les protocoles de préfiguration serviront justement à consolider un partenariat efficace entre communes, nouveaux EPCI et EPT. La question de la mobilité y sera évidemment omniprésente, l'insertion des quartiers se jouant pour partie sur l'accessibilité des transports en commun, notamment le futur réseau Grand Paris express. L'ANRU a d'ailleurs

L'OFFRE DE SOINS DIAGNOSTIQUÉE

En septembre dernier, les directeurs généraux des Agences Régionales de Santé ont confirmé le caractère prioritaire de 25 quartiers, identifiés par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, comme particulièrement déficitaires en offre de soins de premiers recours. Ils se sont pour cela appuyés sur les diagnostics locaux menés dans le cadre du volet santé des contrats de ville. La direction générale de l'offre de soin (DGOS), le CGET, et la Caisse des Dépôts doivent maintenant sélectionner les premiers projets d'implantation de centres de santé, susceptibles de recevoir des financements au titre de la convention d'objectifs pour les quartiers 2014-2020, signée entre la Caisse des Dépôts et l'État.



2015
2016

DOSSIER SPÉCIAL

DES CLÉS POUR LE NPNRU

FRARU



L'acte 2 de la rénovation urbaine se concrétise chaque jour davantage pour les équipes projet. Toutes doivent rapidement s'adapter au cadre d'action inédit du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

L'ANRU, c'est sa vocation, les accompagne dans ce moment particulier, notamment à travers un nouveau cycle de forums régionaux des acteurs de la rénovation urbaine (FRARU), lieux de construction d'une culture commune.

Dans ce dossier, tous les éclairages pratiques et les premiers enseignements des FRARU pour entrer du bon pied dans le NPNRU.

Entretien avec **Nicolas Grivel**, directeur général de l'ANRU

« Ce temps de partage s'imposait »



Dans quelle mesure la période actuelle constitue-t-elle un moment-clé pour l'organisation d'un nouveau cycle de FRARU ?

Dans la continuité de la dynamique initiée fin 2014, l'année 2015 a été jalonnée d'étapes importantes. Le lancement conjoint de la nouvelle politique de la Ville et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) constitue l'événement majeur, mais la tenue du Comité interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté et l'approbation d'un nouveau règlement général pour l'ANRU en sont d'autres. Dans le même temps, nous sommes arrivés, après dix années de rénovation urbaine, à une période de réelle maturation des projets. Les acteurs du terrain ont acquis une expérience opérationnelle sans précédent. L'organisation de ce cycle de FRARU n'est donc pas un hasard. Ce temps de partage s'imposait.

Qu'attendez-vous de cette nou-

velle édition des FRARU ? Quel en est l'enjeu pour l'ANRU ?

Il s'agit de donner des clés de compréhension aux acteurs, au travers d'échanges nourris et en creusant certains sujets. D'abord de manière descendante, en rappelant les grands attendus du nouveau programme et du cadre global de la nouvelle politique de la Ville. Mais les FRARU comportent également une dimension plus technique, avec une série d'ateliers thématiques approfondis. Les participants bénéficient d'interventions d'experts et ont la possibilité de croiser la variété de leurs expériences. Ce qui a été acquis en dix années de rénovation urbaine est une incomparable source d'enrichissement pour la mise en œuvre du NPNRU.

En tant qu'organisateur, l'ANRU a tout mis en œuvre pour faire vivre la dynamique collective et partenariale de ces rencontres.

Les attentes des porteurs de projet investis dans le NPNRU sont-elles différentes de celles de leurs prédécesseurs ? Comment l'ANRU peut-elle les accompagner ?

Une large part des territoires retenus pour le NPNRU étaient déjà présents dans le premier programme national. Dans ce cas de figure, les attentes des équipes porteuses de projet sont bien évidemment différentes d'il y a dix ans. Il existe aujourd'hui un savoir-faire inédit, une réelle maîtrise du sujet chez ces professionnels. Dès lors, il n'est pas question de leur proposer les mêmes contenus qu'à leurs débuts. Dans le même temps, en

intégrant le NPNRU, des quartiers vont faire l'objet d'un projet de rénovation urbaine pour la première fois. De toutes nouvelles équipes vont donc se constituer, tandis que celles créées durant le PNRU se renouvellent, à l'occasion de changements de poste. L'enjeu, pour l'ANRU, est de parvenir à s'adresser à tous lors de ces forums.

Angers, Lille, Toulouse... quels sont les premiers enseignements généraux de ce tour de France des FRARU ?

Nous avons été témoins d'une participation à la fois intéressante et intéressée des acteurs. Chaque étape régionale a donné lieu à des échanges constructifs entre les services de l'État, les collectivités locales et les bailleurs sociaux, qui n'ont pas souvent l'occasion de discuter tous ensemble. On a senti lors de chacune de ces rencontres que les attentes sont très fortes. Et les participants en ressortent satisfaits ! Cela tient notamment à la grande richesse des programmes. Les ateliers thématiques de l'après-midi, qui permettent des approfondissements sur des sujets parfois moins bien connus, sont particulièrement appréciés. Il m'a semblé que ces publics se saisissent bien des nouveaux enjeux de la rénovation urbaine. Mon ressenti global est donc très positif.



Interview complète sur
www.digimaganru.fr

ENTIELS

Entretien avec **Jean-Charles Le Guen**, chargé de mission territorial à la direction Opérationnelle de l'ANRU

« Réunir autour d'une culture collective »

Quel est l'enjeu de ces FRARU 2015-2016 ? Leur raison d'être a-t-elle évolué depuis les précédentes éditions ?

Le contexte est particulier. On rentre aujourd'hui dans la phase de mise en œuvre opérationnelle du NPNRU. Ce cycle 2015-2016 s'est construit autour des inflexions du nouveau programme. À la différence des précédents, il y est donc moins question d'échange d'expérience, l'objectif étant plutôt de donner de nouveaux repères méthodologiques. L'un des intérêts des FRARU tient au fait que la diversité des acteurs de terrain est représentée. Services de l'État, équipes de collectivités expérimentées ou fraîchement constituées, bailleurs sociaux, tous sont réunis autour d'une culture collective. C'est, depuis leur début, la raison d'être des forums.

Comment a été construit le programme de cette édition ?

On construit d'abord un déroulé-type qui est décliné dans tous les FRARU. Les thématiques de ce tronc commun sont déterminées en fonction des problématiques qui vont se poser en premier lieu pour les équipes projet, lors de l'élaboration des protocoles de préfiguration. Selon nous, ce sont ces thèmes que les acteurs de terrain doivent investiguer en priorité. Chaque étape comporte ensuite ses spécificités. Le thème du temps d'échange de la fin de matinée est déterminé en accord avec l'agglomération d'accueil. Quant aux ateliers hors programme commun, ils ont été choisis en fonction des contextes régionaux, après discussion avec les chargés de mission territoriaux de l'ANRU. À Lille et à Lyon par exemple, ils portent sur l'habitat ancien.



Interview complète sur www.digimaganru.fr



LA SUITE DES ÉVÉNEMENTS

Après l'édition francilienne, c'est au tour de Lyon, le 8 mars prochain, de réunir les acteurs du renouvellement urbain. À cette occasion, un document de synthèse des étapes régionales précédentes leur sera présenté. Puis le cycle se poursuivra jusqu'au second semestre 2016, avec la tenue de deux FRARU en Outre-mer.

« Plus globalement, nous sommes en pleine réflexion pour faire évoluer notre stratégie et nos programmes d'animation en direction des acteurs,

explique Anne-Sophie Hainsselin, responsable du pôle conception et animation des programmes à l'ANRU. *Nous allons probablement conserver, tout en les adaptant au fil du temps, les formats de rencontre inter-acteurs que sont les FRARU et les JERU. En parallèle, nous étudions d'autres pistes : un programme de formations professionnelles plus adapté et enrichi, un dispositif d'animation du réseau des délégués territoriaux entièrement repensé, etc. ».*

À CHACUN SON FRARU !

01/10
2015

ANGERS

15/10
2015

LILLE

03/11
2015

TOULOUSE

12/01
2016

STRASBOURG

26/01
2016

PARIS

08/03
2016

LYON

AVRIL
2016

ANTILLES-GUYANE

JUIN
2016

RÉUNION-MAYOTTE

DÉCRYPTAGE DU NOUVEAU RGA DE L'ANRU

Des inflexions incontournables

Avec la publication du nouveau règlement général de l'Agence (RGA) et la consolidation du financement, avec la signature tripartite de la convention État/Action Logement/ANRU, toutes les pièces du « puzzle » du NPNRU sont réunies. Grande est la tentation de l'entrée en action sans délai. Mais pas avant une bonne appropriation du RGA.

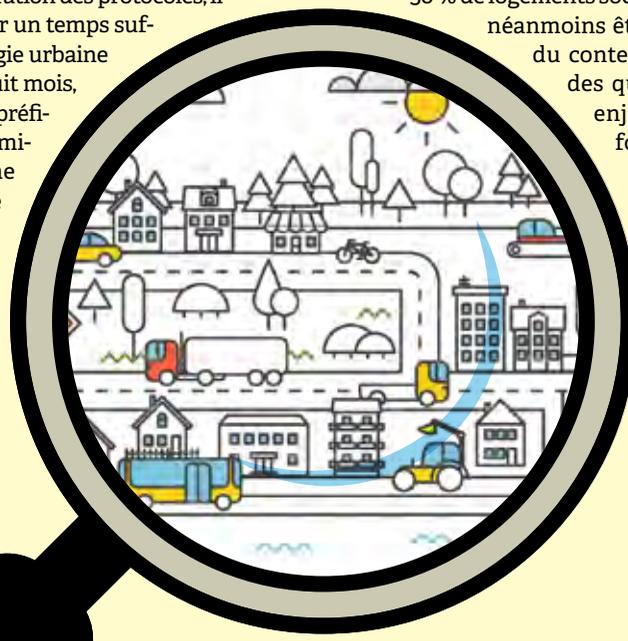
Pragmatique, le NPNRU s'est nourri de l'expérience précédente, en corrigeant les aspects qui ont pu poser des difficultés par le passé. Il en ressort un RGA totalement revu, notamment depuis sa mouture 2014. Des évolutions fondamentales qui doivent être connues de tous, avant d'envisager tout plan de financement. Là était l'un des enjeux principaux des FRARU : un décryptage des grandes inflexions du document de référence, pour s'assurer que chacun prenne la bonne direction. À ce titre, la lecture de la première partie du RGA est essentielle pour bien comprendre les critères de recevabilité, sinon la grille d'évaluation des projets lors des comités d'engagement, qui examinent les dossiers. Pour répondre finalement à une question cruciale : quel projet doit-on réaliser et quelles ambitions seront attendues par les partenaires ? Car « le RGA n'est pas qu'une série d'outils » a insisté Franck Caro, directeur de la stratégie au sein de l'ANRU et principal rapporteur du RGA, lors de l'atelier dédié de chaque FRARU.

Autrement dit, avant de chercher à obtenir des financements, il est urgent de déterminer ce qui fait un bon projet d'ensemble. Et dans le NPNRU, un bon projet ne se fait précisément pas dans l'urgence. L'un des principaux critères de recevabilité est en effet, pour les partenaires de l'Agence, le temps de maturation. À travers la phase d'élaboration des protocoles, il importe de s'octroyer un temps suffisant pour la stratégie urbaine — entre six et dix-huit mois, même si la durée de préfiguration n'est pas limitée. L'objectif, même s'il est connu, mérite d'être rappelé : réfléchir aux potentiels de développement des quartiers, à leurs atouts, leurs faiblesses, tant d'un point de vue

urbain, économique que social, et cela à l'échelle de l'agglomération, tout en se projetant à l'horizon 2025 ou 2030. Ce moment-clé de préparation doit permettre de parvenir à un consensus partenarial fort sur chacune des opérations, en particulier celles de démolition ou de reconstitution hors des Quartiers Politique de la Ville (QPV). Ainsi peut être formalisé le triple changement d'échelle, territoriale, thématique et temporelle. Une étape de réflexion qui a souvent fait défaut dans le PNRU, entraînant la signature, a posteriori, de nombreux avenants.

S'ADAPTER AU CONTEXTE LOCAL

Des projets plus mûrs, plus souples aussi, en fonction des territoires. Le grand enjeu de cette deuxième aventure est bien d'ajuster les règles aux contextes territoriaux et d'adapter la règle du « un pour un », un logement reconstruit pour un logement démoli, aux réalités du marché immobilier local. Cela signifie que la reconstitution ne se fera pas exactement dans les mêmes proportions que la démolition. L'effort pourra être plus ou moins soutenu en fonction des besoins identifiés localement, dans les Programmes Locaux de l'Habitat notamment. De même, la reconstitution de l'offre locative sociale devra se faire d'abord en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la Ville et des communes avec plus de 50 % de logements sociaux. Le principe pourra néanmoins être modulé en fonction du contexte local, de la densité des quartiers ou encore des enjeux de diversification fonctionnelle et de l'habitat. Chaque situation, chaque agglomération sera envisagée en tant que telle. Là est aussi l'enjeu des protocoles de préfiguration : bien cerner les réalités de terrain.



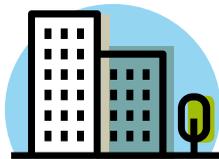
Des lectures utiles
en téléchargement
sur www.digimaganru.fr

BONUS
WEB

- Le Règlement Général de l'Agence
- Le Règlement financier
- Guide de questionnement
- Protocole de préfiguration type
- Convention type

LE RGA PAR LE MENU

Exigence de contextualisation, modulation des aides, réhabilitations exemplaires, de grandes avancées ont été intégrées au RGA. Ses principales évolutions sont détaillées point par point.



UN OBJECTIF DE 60 % DE PLAİ

Pour éviter que la reconstitution de l'offre locative sociale s'accompagne d'une hausse des loyers entraînant parfois un retour des ménages vers le parc non rénové, plus accessible, l'effort de reconstruction devra se faire au moins à 60 % en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI). Dans ce même esprit, il est prévu une indemnité forfaitaire « pour minoration de loyer », afin de faciliter le relogement des ménages concernés par les démolitions dans des logements locatifs sociaux neufs ou conventionnés depuis moins de cinq ans.



UN ENGAGEMENT INTER-BAILLEURS

Le NPNRU prévoit de faciliter le travail entre bailleurs d'une même agglomération. Les bailleurs, enclins à participer à l'effort de rénovation urbaine, en relogant des ménages qui ne sont pas leurs locataires mais issus des logements démolis, seront aidés, de manière à accélérer les relogements.



DES AIDES DIVERSIFIÉES

84 % des aides seront attribuées sous forme de subventions (soit 4,2 milliards d'euros), 16 % sous forme de prêts, uniquement à destination des organismes HLM (soit 800 millions d'euros).



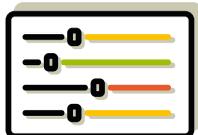
DES RÉHABILITATIONS TRÈS QUALITATIVES

L'effort de réhabilitation devra être nécessairement ambitieux : aucune opération de réhabilitation ne sera financée sans un montant global d'investissement supérieur à 10 000 euros et sans un niveau de qualité égale au label HPE (Haute Performance Énergétique).



DES NOUVELLES CONTREPARTIES AU SERVICE DE LA MIXITÉ SOCIALE

À la croisée des deux priorités politiques partagées par l'État et Action Logement, et en retour de son important investissement, Action Logement bénéficie de droits de réservations, jusqu'à 12,5 % du nombre total de logements construits et requalifiés, dans le cadre de la convention, mais également de contreparties foncières, transférées en pleine propriété à titre gratuit et modulées selon les besoins du territoire. Ces contreparties doivent être envisagées dès le protocole de préfiguration.



UNE MODULATION DES AIDES PLUS PRÉCISE

De la même manière que dans le PNRU, des modulations d'aides seront accordées en fonction des

ressources locales. La nouveauté tient à la mise en place d'un système précis de « scoring », dévoilé sous peu. Il concerne à la fois les communes et les intercommunalités, et croise l'ampleur des ressources locales à celle du montant d'investissement des projets. L'expérience du PNRU a en effet montré qu'un niveau moyen des ressources locales ne pouvait pas toujours absorber l'importance des investissements demandés par un important projet de rénovation urbaine et masquait ainsi une nécessaire réévaluation des subventions.



DES FAMILLES OPÉRATIONNELLES SIMPLIFIÉES

Auparavant réparties en 12 familles, les opérations se répartissent en trois groupes, dans le NPNRU :

- opérations à coûts : opérations d'ingénierie (études, équipes...)
- opérations à bilans (calcul entre recettes et dépenses) : opérations d'aménagement (démolition, aménagement d'ensemble...)
- opérations à forfaits (simples dépenses + taux de subvention) : opérations immobilières (reconstitution, requalification de logements sociaux, accession à la propriété...)

NPNRU RAPPEL DU CADRE D'INTERVENTION

→ Une concentration des moyens là où les besoins sont les plus forts parmi les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

200 quartiers d'intérêt national (QIN)

250 quartiers d'intérêt régional (QIR)

→ 5 milliards d'euros déployés grâce au financement quasi exclusif d'Action Logement (93%)

20 milliards d'investissements attendus dont

83 % déployés sur les QIN

→ Une échelle d'intervention différente mais des règles identiques pour l'ensemble des quartiers en rénovation urbaine. Les protocoles de préfiguration seront communs entre QIN et QIR au sein d'une même agglomération.

SE PROJETER POUR UNE RÉPONSE ADAPTÉE

La phase du protocole est un long processus à étapes. Chacune réclame un temps spécifique, notamment celle de la définition de la vocation d'un quartier. Trop souvent considérée théorique, elle articule pourtant le projet politique et le projet urbain. Un point auquel les partenaires ne manqueront pas d'être attentifs lors de l'analyse du dossier de protocole.

À l'heure où chacun planche sur la préparation — ou pour les plus avancés, sur la mise en œuvre de leur protocole — il n'est pas toujours aisé de se situer dans les stades de définition du projet, au regard des attendus de l'Agence et des choix méthodologiques. Là est un des grands enjeux des FRARU : décrypter ces premières étapes de définition de la programmation dans laquelle les acteurs viennent tout juste d'entrer. Car cette phase du protocole doit en effet établir la connaissance territoriale nécessaire à la détermination des grandes orientations stratégiques. Des orientations sur lesquelles se construira *in fine* le plan guide du futur projet de rénovation, le plus adapté possible aux besoins locaux.

RESITUER LE QUARTIER DANS SON TERRITOIRE DE VIE

Lors de la phase d'élaboration du dossier de protocole, la contextualisation du projet passe tout d'abord, en pratique, par un important effort de diagnostic. Sans forcément produire d'analyses nouvelles, il importe d'aller chercher les ressources en interne et de déterminer les éléments du programme d'études manquants, ou nécessaires à développer et actualiser. Seront ainsi synthétisés les éléments de diagnostic produits

dans le cadre des contrats de ville, des Schémas de Cohérence Territoriaux, des Plans Locaux d'Urbanisme ou encore des PLH, pour resituer le quartier dans son agglomération. En résumé, l'objectif est de croiser des données faisant état des dynamiques endogènes au quartier (atouts et contraintes du site, organisation urbaine, qualité de l'habitat, équipements et services, mobilisation des acteurs locaux ...) avec celles, exogènes, liées à l'agglomération (démographie, économie, projets urbains hors rénovation urbaine, projets de transports en commun, d'équipements majeurs...). De quoi formuler une vision claire et actuelle des dysfonctionnements et des potentiels du quartier à l'échelle de son territoire de vie. L'Agence vise ainsi une compréhension globale du contexte par l'ensemble des acteurs locaux et des partenaires. Une manière de s'assurer, à travers le diagnostic partagé, un portage effectif du futur projet par l'ensemble des acteurs.

LE PARI DE LA VOCATION

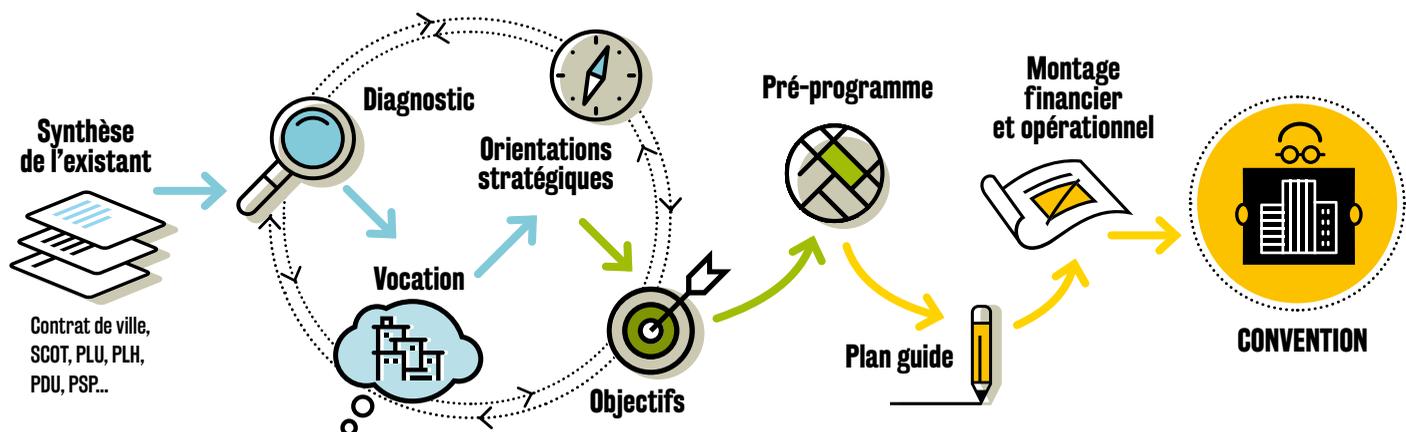
À partir de là, il devient possible de définir la vocation du quartier dans son agglomération à 10 ou 15 ans, c'est-à-dire son rôle futur dans le territoire, et de fonder le projet de développement adapté.

Le quartier constituera-t-il demain un pôle structurant de l'agglomération ? Faut-il y conforter une vocation résidentielle ou développer des activités économiques ? Faut-il proposer, face à une situation de repli démographique et de vacance immobilière, des ajustements qui bénéficieront à l'équilibre de la structure résidentielle globale ? Toutes ces questions montrent que le développement du quartier peut prendre mille formes ; c'est toute la difficulté et l'intérêt de l'exercice. Éminemment stratégique et politique, il doit nécessairement mobiliser les élus. Ensuite, cette définition de la vocation du quartier ne doit pas être figée au moment de l'élaboration du dossier de protocole. Au contraire, elle est vouée à s'affiner au fur et à mesure de sa mise en œuvre. La pré-vocation sera ainsi amendée tout au long du protocole, grâce aux apports des programmes d'études. La vocation ainsi établie préalablement donne un horizon vers lequel diriger le processus. La démarche est en cela profondément itérative, en précisant progressivement la vocation des quartiers, les orientations stratégiques qui en découlent, laissant espérer une programmation au plus près des besoins.

PRÉPARATION DU PROTOCOLE

MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE

PRÉPARATION DE LA CONVENTION





QUELQUES CONSEILS POUR L'ÉLABORATION DES DOSSIERS DE PROTOCOLES

Mobiliser les élus

La préparation des protocoles n'est pas la seule affaire du technicien, mais bien celle du politique, en particulier au travers de l'exercice de définition de la vocation des quartiers.

Répertorier et utiliser l'existant

Il existe une matière riche dans chaque territoire, qu'il s'agit

de recenser (SCOT, PLU, PLH, Plan de déplacements...) pour croiser les éléments de diagnostic et identifier les manques éventuels.

Resituer le quartier à l'échelle intercommunale

La production de nouvelles cartographies peut s'avérer particulièrement judicieuse pour apprécier

les dynamiques territoriales aux différentes échelles et les mettre en perspective.

Analyser l'échelle intermédiaire

En analysant les potentiels du quartier et ceux-ci au regard de son agglomération, il importe de bien cerner les rapports entre le quartier et le territoire

dans son ensemble. Les environnements proches des quartiers connaissent souvent de fortes évolutions.

Objectiver les données

en cas d'incohérence, ou de décalage entre une réalité perçue, constatée, et les objectifs du PLH.

Poser des hypothèses

en fonction de toute la matière recueillie,

synthétisée et produite. Il s'agit de proposer une première hypothèse de vocation du quartier, amenée à être affinée, ainsi que des scénarios d'évolution de l'habitat.



L'exemple de la préparation du dossier de protocole de Mulhouse sur www.digimag.fr

De multiples potentiels

Entretien avec Danièle Senez, communauté d'agglomération Est Ensemble, vice-présidente Rénovation urbaine et habitat indigne

Quels sont les bénéfices mais également les difficultés de l'élaboration d'un protocole de préfiguration ?

Une démarche territoriale de renouvellement urbain est portée par Est Ensemble et les villes, afin de changer de braquet et faire en sorte que le renouvellement urbain des quartiers soit l'opportunité d'une intégration urbaine au-delà des frontières communales, en tirant partie des grands projets qui vont voir le jour sur l'agglomération : gares du grand Paris Express, ZAC communautaires, etc.

Depuis sa création en 2010, Est Ensemble a défini sur l'ensemble du territoire des politiques structurantes en matière de développement économique, d'habitat, d'environnement, de déplacements, etc. La préparation du protocole de préfiguration est le moment d'examiner comment Est Ensemble et les villes vont décliner précisément ces grandes orientations sur les quartiers en renouvellement urbain afin qu'ils bénéficient de ces politiques « de droit commun », en appui du renouvellement urbain.

Comment les autres Projets de Renouvellement Urbain peuvent-ils tirer partie de cette réflexion prospective et stratégique ?

Le changement de regard sur les quartiers en renouvellement urbain s'opérera progressivement car la politique de développement urbain et de réparation des territoires en difficulté vont se renforcer mutuellement.

Penser le développement de l'agglomération nécessite de s'appuyer sur la requalification des QPV, si l'on veut que le territoire devienne attractif dans sa globalité.

À quel stade d'avancement de la réflexion stratégique en êtes-vous ? Quelle est la méthodologie retenue ? Quelles sont les premières conclusions que vous pouvez tirer ?

Est Ensemble joue un rôle de chef de file vis-à-vis de l'Etat et de IANRU, assure un rôle d'animation et de coordination des villes (8 villes concernées par un PRU), donne le tempo et fixe le cap. Tout ceci est régulièrement débattu entre les élus d'Est Ensemble et les villes. Les bailleurs sont également invités autour de la table des échanges.

Avez-vous pu déjà identifier, sinon présenter, la vocation de certains de vos quartiers ? Quels sont leurs potentiels de développement ?

Avec douze quartiers en renouvellement urbain, les vocations des quartiers sont différentes d'un site à l'autre : certains sont à proximité immédiate des centre-villes (Paul Eluard à Bobigny, Béthisy à Noisy-le-Sec, Gagarine à Romainville, Blanqui à Bondy), d'autres sont plus excentrés (Morillon à Montreuil, Londeau à Noisy-le-Sec, Sablière à Bondy et Villemomble). D'autres encore vont pouvoir bénéficier du développement d'infrastructures lourdes de trans-

ports (Abreuvoir à Bobigny, quartiers nord de Bondy) et sont situés dans des secteurs à forts enjeux sur la Plaine de l'Ourcq ou aux portes de Paris (Quatre chemins à Pantin, Sept arpents au Pré-Saint-Gervais et Pantin, La Noue-Malassis à Bagnolet et Montreuil). Quels que soient les potentiels de développement, l'objectif est de restaurer qualité de vie et d'habitat dans tous les quartiers et de redonner une dignité aux habitants par le biais des interventions sur les espaces et les équipements publics.

Comment intègre-t-on cette réflexion à l'échelle métropolitaine, en lien avec la création de la Métropole du Grand Paris ?

Il y a effectivement un enjeu majeur à ce que la politique de renouvellement urbain soit portée à l'échelle métropolitaine afin de définir des objectifs de rééquilibrage et de rattrapage de situation pour les quartiers qui ont souffert d'une relégation patente, comme c'est le cas sur certains sites d'Est Ensemble, et plus largement de la Seine-Saint-Denis. Ainsi, la reconstitution de l'offre de logements HLM liée aux démolitions appelle l'exercice d'une solidarité métropolitaine pour qu'une partie des logements à reconstruire soit pensée dans une logique de rééquilibrage territorial. Le plan métropolitain Habitat et Hébergement dont la Métropole du Grand Paris (MGP) aura la responsabilité de mise en œuvre, devra s'emparer de ces questions cruciales.

2015
2016

STRATÉGIE DE L'HABITAT EN PREMIÈRE LIGNE DU PROTOCOLE

Très corrélé aux dynamiques territoriales, l'habitat est une question première du protocole. À travers lui se posent, en effet, de multiples interrogations fondamentales pour la définition de la vocation des quartiers et le contenu du futur projet.

Dans la suite logique du PNRU, la mixité sociale s'affirme comme un des grands objectifs du NPNRU. Mais, pour y contribuer, les exigences ont été revues à la hausse, en particulier en matière de politique de l'habitat, principal levier de diversification sociale. Elles portent en particulier sur la reconstitution de l'offre locative sociale uniquement en dehors des quartiers de renouvellement urbain, sur la priorité de reconstitution en locatif très social (à plus de 60 % en PLAI), sur la résorption des problématiques d'habitat privé (habitat indigne, parc ancien à améliorer) avec l'intégration du PNRQAD comme partie intégrante du nouveau programme, ou encore la requalification de niveau Très Haute Performance Énergétique. De plus, preuve de la maturité du renouvellement urbain, ces règles ont aussi gagné en souplesse.

ÉQUILIBRES LOCAUX...

Le temps du dossier de protocole doit permettre d'adapter ces objectifs aux contextes locaux et de penser une stratégie d'intervention en matière d'habitat « ajustée ». Une connaissance précise du marché de l'habitat constitue la condition préalable à toute réflexion stratégique. La règle du « un pour un » n'ayant plus cours, seul un instantané du marché immobilier permettra de dimensionner au plus juste le volume et la nature du locatif social à reconstruire. Plus encore, cette période doit permettre d'engager des discussions avec l'ensemble des partenaires poli-

tiques du territoire sur une répartition équilibrée de la reconstitution à l'échelle de l'agglomération. Une certaine idée du potentiel de diversification de l'offre d'habitat doit en ressortir, quitte à solliciter les promoteurs locaux.

...ET PATRIMONIAUX

Au regard des attendus, la liste des études semble longue et la tâche ardue. Pour autant, il n'est pas toujours nécessaire d'en lancer de nouvelles. Une bonne partie de ces données existent et sont connues des collectivités ainsi que des bailleurs sociaux. Il est donc essentiel de passer en revue la littérature existante et d'associer, dès la phase d'élaboration du protocole, les bailleurs sociaux. Leur intervention est d'autant plus précieuse que chaque organisme HLM dispose d'une connaissance précise de son patrimoine, au travers de la production annuelle des Plans Stratégiques Patrimoniaux (PSP). Établis à l'échelle du parc immobilier, les PSP détaillent l'état du patrimoine, son niveau d'obsolescence, la qualité du bâti et le niveau d'adaptation aux normes actuelles. Le travail partenarial entre collectivités et bailleurs doit ainsi permettre de territorialiser ce diagnostic patrimonial.

Puis, en le croisant avec les potentiels du marché immobilier local, d'esquisser une vocation résidentielle du quartier, des orientations stratégiques et par là même une programmation pertinente.

LES INCONTOURNABLES POUR ÉLABORER LA STRATÉGIE DE L'HABITAT

À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Produire une vision précise du marché immobilier tant sur le plan de l'offre que de l'occupation :

- synthétiser les données sociodémographiques
- déterminer la tension du marché et les potentiels de développement
- qualifier les différents segments du parc intercommunal (poids de

chaque segment dans l'offre globale, part de la construction...)

- resituer l'offre locative sociale dans son agglomération (typologie, insertion urbaine, accessibilité, occupation, perception...)
- analyser les parcours résidentiels et la mobilité des ménages au sein de l'agglomération
- identifier les réserves foncières

À L'ÉCHELLE DU QUARTIER

- analyser chacun des bâtiments, sans oublier les copropriétés, à partir d'une grille multicritères (inscription urbaine, accessibilité, typologie, type d'offre, niveau de réhabilitation, attractivité...)

- apprécier la demande tant vers le marché privé que social



BONUS
WEB

Retrouvez un article
exclusif autour de
l'accompagnement
des habitants
sur www.digimag.fr

UNE MAIN TENDUE AUX ENTREPRENEURS

Ce début d'année voit naître une agence pour le développement économique des territoires, baptisée France entrepreneurs. En amont de son lancement, un constat, rappelé par François Hollande le 20 octobre 2015 à La Courneuve : « dans les quartiers de la politique de la Ville, (...) il y a deux fois plus de créations d'entreprise qu'auparavant. Mais, au bout de trois ans, il y a aussi deux fois plus de créateurs qui déposent le bilan qu'auparavant. Ce résultat n'est pas un défaut de talent (...): c'est un manque d'appui (...) ». Là est la raison d'être de l'agence : soutenir la création d'entreprises pérennes et pourvoyeuses d'emplois, notamment les TPE et PME, avec comme fil rouge l'innovation. Si l'agence est de compétence nationale, elle privilégiera les territoires fragiles, comme les quartiers prioritaires, ou les espaces de revitalisation rurale. Issue de la transformation de l'Association Pour la Création d'Entreprise (APCE), elle mutualisera les réseaux d'accompagnements existants, tout en coordonnant nationalement leurs pratiques locales. La Banque Publique d'Investissement et la Caisse des Dépôts seront aux côtés de l'État pour lui fournir son financement. Les entrepreneurs eux-mêmes seront au cœur de sa gouvernance.

SIGNATURE DES CONTRATS DE VILLE

OBJECTIF ATTEINT !

En ce début d'année,
la totalité des contrats de ville,
423 en tout, ont été signés.
Le NPNRU est sur de bons rails.

ERRATUM

Dans le numéro 2 du magazine, l'article consacré à la Maison Économique de l'Initiative Locale de Plaine Commune (Seine-Saint-Denis) a désigné celle-ci par erreur « Plaine Commune Convention » alors qu'il s'agit de « Initiative Plaine Commune ». Nos excuses aux animateurs et aux utilisateurs de la structure ainsi qu'à nos lecteurs pour cette confusion.



COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND-NANCY

DE LA PAROLE HABITANTE À LA VIE ACTIVE



Afin de faciliter l'information, la concertation et l'appropriation des nouveaux espaces, dans le cadre du projet de renouvellement urbain, la Communauté Urbaine du Grand Nancy aurait pu faire le choix de réaliser de simples flyers d'information et quelques réunions publiques de temps à autre. Mais l'agglomération est allée bien plus loin, en assurant une présence humaine quotidienne dans les quartiers en transformation. Un chantier d'insertion déploie plusieurs agents de proximité, qui informent les habitants, favorisent leur expression et la relaie auprès des acteurs du projet via un reporting hebdomadaire. L'association Réciprocité (RÉseau CItoyen des PROfessionnels de la CITE), qui mène le chantier, répond à un double objectif : faciliter le retour à l'emploi de ses agents et atténuer, autant que possible, les perturbations de la vie quotidienne des habitants. Confirmant ces intentions, le chantier connaît de beaux succès de participation et d'insertion.

Le témoignage d'Emmanuelle Choubat, directrice de l'association.

« Nous avons la chance d'intervenir sur une agglomération particulièrement dynamique en matière de rénovation urbaine, qui a fait le choix d'adjoindre à cette action de proximité une dimension de solidarité. En effet, Réciprocité est un chantier d'insertion par l'activité économique et nous accompagnons nos 70 salariés dans leur parcours de retour à l'emploi, en les positionnant sur une activité couplée à un accompagnement social et professionnel. En nous confiant cette mission, le Grand Nancy contribue à notre objet social. Le bilan est très positif puisqu'en 2015, nous enregistrons 89% de sorties dynamiques — emploi ou formation qualifiante — pour notre service Proximité ANRU ! Cette action témoigne d'une belle réciprocité, puisqu'elle contribue à créer du lien social, du dialogue avec les habitants, tout en permettant à nos salariés (pour certains issus des quartiers relevant du projet de rénovation urbaine) de se réinsérer professionnellement. Une action qui a du sens, et qui s'inscrit dans un projet de rénovation urbaine... et humaine. »



LES ZFU SONT MORTES, VIVENT LES TERRITOIRES ENTREPRENEURS !

Alors qu'elles étaient appelées à disparaître, plusieurs rapports ont prôné la reconduction des ZFU. En janvier 2015, elles sont devenues les ZFU - Territoires entrepreneurs. L'évolution ne se limite pas au nom. Elle concerne aussi le dispositif, axé sur la création d'activités et l'embauche des habitants des quartiers. Les entreprises s'implantant en Territoires entrepreneurs jouissent, pour les huit années suivantes le début de leur activité, d'une exonération d'impôts sur les bénéfices — avec un plafond de 50 000 €. Le bénéfice dépend de l'embauche par l'entreprise d'au moins 50% des salariés résidents du quartier et, depuis le 1^{er} janvier 2016, de la signature d'un contrat de ville 2015-2020, au sein duquel le développement économique du quartier est un pilier incontournable.

ZÉRO IMPÔTS LOCAUX ! Depuis le 1^{er} janvier 2015 et jusqu'en 2020, les petits commerces des 1 500 quartiers prioritaires bénéficient d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), et de cotisation foncière des entreprises (CFE). À compter du 1^{er} janvier 2016, le bénéfice des exonérations est conditionné à la signature d'un contrat de ville au 1^{er} janvier de l'année d'implantation de l'entreprise.

HAPI, LE BONHEUR EST DANS L'ÉNERGIE



Depuis quelques mois, les habitants de plusieurs quartiers marseillais en rénovation ont pu découvrir, au pied de leur immeuble, un dispositif original baptisé HAbitat Pédagogique Itinérant (HAPI). Au sein d'un container, il recrée un appartement et avec lui, les situations auxquelles on est confronté quotidiennement en matière de consommation d'énergie. Le but ? Sensibiliser les habitants en leur prodiguant des conseils pour réduire leurs factures d'électricité. « Agir sur le bâti, c'est un grand pas, souligne Kheira Miloud, animatrice du dispositif, mais il faut que la mutation s'accompagne d'une évolution des com-

portements ! L'approche est concrète, le but est que les habitants retiennent un éco-geste et qu'ils l'adoptent ». HAPI accueille les habitants durant une semaine environ, le temps notamment de déployer une approche ludique qui facilite l'apprentissage. Au vu de son succès, la démarche, menée avec EDE, l'association régionale des HLM PACA et Corse, le Groupe La Varappe et à laquelle s'associe Marseille Rénovation Urbaine, devrait s'étendre sur d'autres sites.



www.digimaganru.fr



APPELS À PROJETS

LES ARCHIS S'EMPARENT DU LOGEMENT SOCIAL

La Caisse des Dépôts et l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) ont lancé, en septembre 2015, un appel à projets adressé aux bailleurs sociaux désireux de porter des projets architecturaux ambitieux et originaux pour le logement social. À l'issue d'une présélection, cinq projets seront distingués début 2016 pour leur faculté à répondre aux évolutions urbaines, sociologiques, économiques, ou encore environnementales. Ils seront financièrement et techniquement accompagnés dans une phase d'incubation par le Lab CDC – l'incubateur de projets innovants du groupe Caisse des Dépôts – et l'USH.

COUP DE POUCE À LA DYNAMIQUE DURABLE

Une vingtaine de projets ont été sélectionnés à l'issue de l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) pour la performance et l'innovation environnementale parmi les 200 quartiers d'intérêt national du NPNRU. L'appel a été lancé en avril 2015 par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le Commissariat général à l'Investissement (CGI) et l'ANRU. Durant l'année 2016, leurs initiateurs seront accompagnés par l'Agence pour formaliser des projets proposant des clés pour la ville durable, au bénéfice d'une meilleure qualité de vie des habitants. Les lauréats bénéficieront d'une aide financière provenant de l'action « Ville durable et solidaire » du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

ÎLE-DE-FRANCE

LE NPNRU, CARTES EN MAIN



L'ANRU, la DRIHL, la DRIEA et l'IAU* se sont associés pour passer au crible les sites franciliens du NPNRU. Résultat ? Un atlas mis à disposition des porteurs de projet et acteurs de la rénovation urbaine. Il compile des séries cartographiques réalisées sur 36 territoires présentant des enjeux à l'échelle supra-communale et appréhendés comme des « grappes de projets ». « *Il s'agit d'espaces qui exigent un portage de projet commun et ce, même si une limite communale les sépare*, explique Louise Faure, chargée de mission territoriale à l'ANRU. *La commune a trop longtemps été le périmètre d'étude et de lecture. Il faut élargir les perspectives des PRU, d'autant plus aujourd'hui avec le NPNRU* ».

OUTIL FACTUEL

Les cartes ont été réalisées sur la base d'une liste d'indicateurs très transversaux : évolution démographique, situation urbaine, analyse du marché du logement, équipements publics... « *Elles ont été pensées pour que chacun puisse trouver l'information qu'il cherche, à chaque temps du projet* », confie Louise Faure. L'intérêt de cet atlas repose également sur le repositionnement des quartiers dans la dynamique métropolitaine : le périmètre des cartes se rapproche de celui des Établissements Publics Territoriaux (EPT) et le Grand Paris des transports, et ses enjeux figurent largement dans l'ouvrage. Ces cartes sont donc un support précieux pour la réalisation de projets de développements intégrés et ont l'avantage d'être utilisables dès à présent, à l'heure des grandes réformes territoriales. « *La carte permet une lecture factuelle de la réalité*, souligne la chargée de mission. *Elle amène à dépasser le ressenti. Elle constitue non pas une réponse, mais une base de réflexion commune entre élus, porteurs de projet, bailleurs...* ».

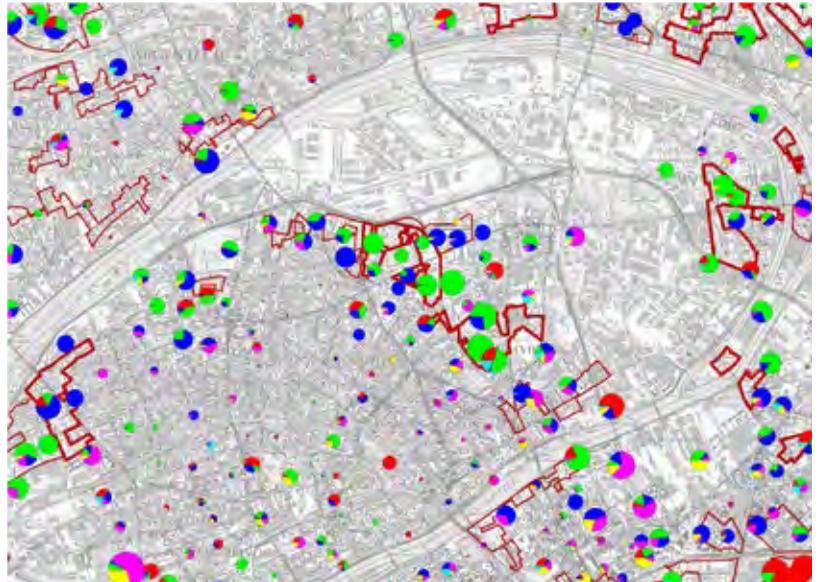
* La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France (DRIEA), et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Île-de-France (IAU)

Accéder à l'atlas :

WWW* <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-territoires-du-renouvellement-urbain-la-a4788.html#Les-portraits-de-territoires>

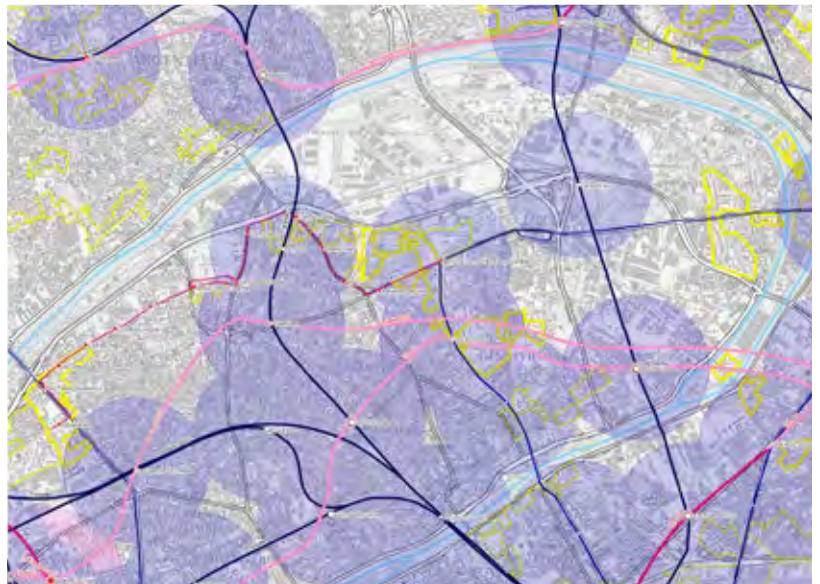
BONUS WEB www.digimaganru.fr

Louise Faure, chargée de mission territoriale à l'ANRU, nous livre ses commentaires sur une sélection de cartes d'un même territoire, Asnières - Gennevilliers - Colombes - Villeneuve-la-Garenne, tirées de l'atlas :



▲ Répartition du logement social selon la période de construction

« *Cette carte montre la répartition des logements sociaux sur le territoire, en fonction de leur date de construction. Le diamètre du cercle révèle le poids du logement social et le caractérise : on peut savoir s'il s'agit de logements anciens ou encore s'il y a un risque d'amiante. Elle permet également d'identifier les périodes de reconstruction. On a ici l'exemple parfait du document que l'on pourrait proposer à un bailleur comme base commune de réflexion sur le territoire.* »



▲ Accessibilité et gares

« *L'objet de cette carte est de mettre en évidence l'accessibilité à pied (dans un périmètre de 800m) des gares existantes ou en projet sur le territoire par rapport aux différents PRU, cernés en jaune. Cette donnée est primordiale dans la phase protocole du projet, phase qui caractérise la future programmation et lui donne son orientation. En outre, la carte permet de cibler certains PRU qui ne sont pas à proximité d'une gare, tel celui de Villeneuve-la-Garenne.* »

AILLEURS

JE, TU, ILS FINANCENT LA VILLE DE DEMAIN

Généralement apparenté aux projets culturels ou à la création de micro-entreprises, le crowdfunding s'immisce petit à petit dans le domaine de l'urbanisme. De multiples sites, dans le monde entier, proposent aux internautes de contribuer au développement de projets dans l'espace public.

Spacehive, site anglais de crowdfunding spécialisé dans la branche urbaine, offre des centaines d'appels à contributions à des projets touchant pour la plupart la rénovation d'équipements publics. Concrètement, chacun peut financer le projet qu'il aimerait voir prendre forme, qu'il s'agisse du renouvellement de l'aire de jeux du quartier ou de l'aménagement d'un square. Une fois l'objectif financier atteint, les contributeurs sont débités et le projet peut s'engager. Ces multiples plateformes spécialisées soulèvent de nombreuses questions autour de l'intérêt collectif. Le financement peut

induire la notion de produit alors que l'urbanisme relève fondamentalement de l'intérêt public. Dans cette logique, comment garantir que les projets serviront le bien commun ? Et si le financement suffit à développer des projets, quelle est la place accordée à la démocratie locale ? Comment gérer les écarts de moyens entre les territoires les plus riches et ceux plus modestes ? Encore à ses balbutiements, le crowdfunding suscite pourtant un fort engouement, tant des particuliers que de certains territoires qui y voient l'opportunité de palier le manque de moyens financiers. Malgré les interrogations, notamment concernant la place des pouvoirs publics dans cette organisation, de multiples facettes du nouveau mode de produire la ville suscitent l'intérêt, telles que la transparence ou encore la capacité à tisser du lien social par la fédération de contributeurs autour de projets tournés vers la collectivité.



QU'EST-CE QUE LE CROWDFUNDING ?

Le crowdfunding, littéralement « financement par la foule », est une technique de financement participatif. Généralement, les plateformes qui lui sont dédiées proposent aux internautes de contribuer modestement à des projets ou à des créations d'entreprises. C'est l'association d'un grand nombre de personnes qui offre aux porteurs de projet les fonds nécessaires à la concrétisation de leurs idées. Les initiatives bénéficiaires du financement participatif touchent des domaines très variés : culture, gastronomie, loisirs, santé, éducation, etc.



ROTTERDAM, PAYS-BAS

« PLUS VOUS DONNEZ, PLUS LE PONT EST LONG ! »

Le quartier de Hofplein, isolé du centre-ville depuis les années 1950 par des infrastructures routières et ferroviaires, s'est finalement reconnecté à la ville. Longtemps désiré, le Luchtsingel, « pont aérien » en néerlandais, a ainsi pu voir le jour grâce au crowdfunding et enjambrer routes et rails. Après des réunions avec les habitants du quartier, une agence d'architecture, ZIUS, a lancé un appel à contributions en 2012 sur un site internet. Pour 25 euros, chacun pouvait financer une planche de bois, gravée à son nom. D'autres niveaux de contribution, jusqu'à 1 250 euros, payaient des sections entières du pont. Soutenu par près de 8 000 contributeurs, mais aussi par des collectivités locales et des entreprises, la passerelle, désormais longue de près de 400 mètres, est devenue motrice de nouvelles initiatives collectives telles que des jardins partagés en terrasse ou encore un parc.



WWW+ <http://www.luchtsingel.org/>

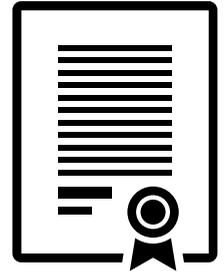


www.digimaganru.fr

ANRU - SGP : ŒUVRER DE CONCERT

Les quartiers en renouvellement urbain ont, plus que jamais, leur rôle à jouer au sein des nouvelles métropoles. L'ANRU et Epareca ont tenu un stand commun lors de l'édition 2015 du Salon Immobilier d'Entreprises (SIMI), les 2, 3 et 4 décembre à Paris. Cet événement a été le cadre de la signature d'une convention de partenariat de trois ans entre l'ANRU et la Société du Grand Paris (SGP). Ce document vise à coordonner la réalisation des futures gares du réseau Grand Paris Express et les projets franciliens du NPNRU, soit 58 quartiers en tout. Le

Grand Paris Express, qui comprendra 68 gares, dont 17 situées directement en territoire politique de la Ville, constitue en effet un formidable potentiel de développement pour ces quartiers. La convention doit également permettre à l'ANRU et à la SGP d'accompagner les collectivités porteuses de projets dans les réflexions stratégiques d'aménagement des quartiers à proximité des gares, ainsi que de coordonner les chantiers de rénovation urbaine avec ceux des gares elles-mêmes.



CETTE ANNÉE, FORMEZ-VOUS !

Contrat de ville, protocole de préfiguration, pilotage de projet à l'échelle intercommunale... en évoluant, le champ de compétences des acteurs de la rénovation urbaine s'élargit et devient plus complexe. Afin d'accompagner ce changement, le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) a élaboré, avec l'ANRU, un nouveau programme de formations pour l'année 2016. Objectif ? Aider les équipes projet à se saisir des nouvelles problématiques auxquelles elles sont confrontées, afin d'être pleinement compétentes sur le plan stratégique comme au niveau opérationnel.



De gauche à droite : Nicolas Grivel, directeur général de l'ANRU, François Pupponi, président du Conseil d'administration de l'ANRU, Philippe Yvin, président du directoire de la Société du Grand Paris, Annie Guillemot, présidente du Conseil d'administration d'Epareca et Thierry Febvay, directeur général d'Epareca

POLITIQUE DE LA VILLE : 2016, ANNÉE GÉNÉREUSE

Le budget annuel du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a été augmenté de **17%** par rapport à 2015.

Il dispose cette année de **1,324 Md€**.

La part de ce budget allouée à la politique de la Ville progresse également :

438 M€,

soit **4% de plus** qu'en 2015.

Le ministère consacra **77 M€** de ces crédits au soutien aux associations des quartiers prioritaires et à l'action citoyenne (sur un total de **131 M€** dédiés à ce champ d'action, tous ministères confondus).

Complétant les crédits du ministère, la dotation politique de la Ville s'élève cette année à **100 M€**.

10% du Fond européen de développement économique et régional (Feder) et du Fond Social Européen (FES) - qui totalisent à eux deux **15,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020** - seront consacrés à la politique de la Ville.

ANRU ET ADEME, ENCORE PLUS UNIES

Avec l'accord cadre signé le 18 novembre 2015 par Bruno Lechevin et François Pupponi, respectivement présidents de l'ADEME et de l'ANRU, les deux Agences intensifient une collaboration engagée il y a plusieurs années. L'exigence d'une prise en compte, le plus en amont possible, des enjeux énergétiques et environnementaux dans les projets du NPNRU les rapproche. L'accord vise avant tout à optimiser les aides financières apportées par l'ANRU et l'ADEME aux projets de renouvellement urbain, en recherchant leur complémentarité maximale. Il favorise également la production de connaissances communes et l'échange d'expériences, à travers l'animation de réseaux et la formation des acteurs. Les directions territoriales de l'ANRU ont enfin la possibilité de mobiliser les équipes des directions régionales de l'ADEME pour accompagner les collectivités dans la conception et la définition de leurs projets. Des partenariats locaux seront notamment montés dans cette perspective. Triennal et reconductible, l'accord cadre donnera lieu à un plan d'actions annuel élaboré conjointement par les deux Agences.

DES PORTEURS DE PROJETS BIEN ACCOMPAGNÉS

Le 76^e congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) a vu la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle entre l'ANRU et la Caisse des Dépôts. L'engagement, souscrit par Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Pierre-René Lemas, directeur général du groupe Caisse des Dépôts (CDC) et Nicolas Grivel, directeur général de l'ANRU, comporte un nouveau financement de 240 millions en faveur du NPNRU. L'ANRU consacra plus précisément 150 millions à la réalisation des protocoles de préfiguration. Destinés à financer un programme d'études et des moyens d'ingénierie, ces protocoles permettent notamment de définir les conditions de faisabilité, pilotage et réalisation des projets urbains. Une étape préalable indispensable à la contractualisation d'un projet de renouvellement urbain. Quant à la CDC, elle va mobiliser 90 millions de crédits d'ingénierie dans les projets NPNRU jusqu'en 2020. Ils seront destinés, pour l'essentiel, à l'accompagnement des maîtres d'ouvrage sur des problématiques telles que le développement économique des projets et les investissements immobiliers, l'urbanisme et la mobilité durables, le parc privé des QPV, en lien avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

LE FINANCEMENT DU NPNRU DÉTAILLÉ

L'État, Action Logement et l'ANRU ont signé, le 2 octobre dernier, une convention tripartite. Elle détaille et sécurise les modalités de l'investissement en faveur du processus de renouvellement urbain qui s'engage actuellement.

Valable d'octobre 2015 à novembre 2019, l'accord décline la convention cadre conclue le 14 décembre 2014 entre l'État, Action Logement et l'ANRU. Il définit le calendrier de versement des enveloppes financières par Action Logement, qui fournit à lui seul 93% des ressources du NPNRU, et précise les contreparties qui lui seront accordées. Elles favoriseront notamment le développement des logements pour les salariés dans les quartiers d'habitat social, pour davantage de diversité sociale. L'accord met, par ailleurs, en place, un dispositif ambitieux de suivi, de pilotage et d'évaluation du NPNRU. La signature de cette convention confirme la mobilisation de cinq milliards d'euros pour la rénovation des quartiers du NPNRU. Des bases significatives pour amplifier, à l'avenir, dans ces territoires, les actions en faveur de la mixité sociale, de l'égalité et de la citoyenneté.



© PH. BAUDUIN

JACQUES CHANUT PREND LA TÊTE D'ACTION LOGEMENT

Chargé, en avril 2015, de la préfiguration de la réforme de l'USL-Action Logement, Jacques Chanut en est désormais le président depuis le 6 novembre dernier. La refonte du modèle et des structures du groupe lui revient donc désormais.

Il déclarait à cette occasion :

« La volonté des partenaires sociaux de mener à bien la réforme engagée, non pas pour elle-même, mais parce qu'elle doit nous permettre de faire mieux et plus au service des entreprises et de leurs salariés, avec une exigence incontournable, faciliter la mobilité au service de l'emploi ».

VIVAPOLIS, POUR LA VILLE DURABLE



Nouveau réseau d'expertise, animation, capitalisation et valorisation des actions pour la ville durable. Vivapolis (l'Institut de la Ville Durable) est né grâce à l'ANRU. Elle va s'y impliquer.

En octobre 2014, l'ANRU s'était vue confier par le gouvernement la préfiguration de l'Institut pour la Ville Durable. Aujourd'hui, les statuts de cette nouvelle association, appelée Vivapolis, viennent d'être déposés et sa première assemblée générale est programmée pour début 2016. À l'ordre du jour, la mise en place de la gouvernance, l'adoption d'un programme de travail et le vote du budget. Le démarrage des travaux sera effectif au premier trimestre de la même année. Vivapolis sera

dès lors le centre de ressources où s'élabore la politique publique de la ville durable. Un cadre qui favorisera l'émergence d'une expertise française dans ce domaine et sa promotion à l'international.

« L'Agence a vocation à devenir un membre actif du nouvel organisme, affirme Valérie Lasek, directrice, au sein de l'ANRU, de la mission de préfiguration de Vivapolis. Elle amènera aux acteurs qui s'y rassemblent ses compétences en matière de cohésion urbaine et sociale. Elle avancera plus vite sur la performance environnementale des projets urbains qu'elle va accompagner dans le cadre du NPNRU grâce à l'expertise des autres membres du réseau ».

Ces derniers sont issus d'horizons très différents. Ministères, collectivités locales, entreprises, monde académique, associations, fédérations... travailleront conjointement et mettront pleinement en valeur leurs connaissances et savoir-faire grâce à un mode de gouvernance résolument partenarial. Des modèles renouvelés de conception et de gestion de la ville, devraient ressortir du croisement des approches spécifiques, conceptuelles ou opérationnelles. Plus de 200 acteurs publics, privés ou associatifs ont participé aux deux séminaires organisés courant 2015 par l'équipe de préfiguration. Depuis, une série de partenariats est en cours de préparation.

RELOGEMENT INSERTION GUP... LES CHIFFRES 2015

Relogement, insertion professionnelle et gestion des quartiers représentent trois politiques essentielles à la réussite du renouvellement urbain. Des enquêtes fines en mesurent annuellement les effets, afin d'éventuellement les optimiser. Les chiffres clés du 30 juin 2015 extraits de « Relogement/Insertion/Gestion de proximité » seront bientôt publiés par l'ANRU. En voici quelques uns en avant-première.

RELOGEMENT

Près de
78 400 ménages
relogés dans
309 projets
63 % des ménages
relogés hors site
36 % des ménages
relogés dans
un logement neuf
ou récent

INSERTION

23,6 millions d'heures
d'insertion réalisées
dans
385 projets
58 300 bénéficiaires
dont 66 % issus
des ZUS

GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (GUP)

Près de
300 chartes
de GUP signées



LA RÉNOVATION URBAINE, C'EST DANS LA POCHE !

**Sur le terrain ou au bureau, petit guide pratique
ou vade-mecum, voici les toutes dernières
publications « made in ANRU » qui
vous suivent partout !**